

Barrage & usine d'Eguzon

L'usine et le barrage d'Eguzon appartiennent à une chaîne d'aménagements de 6 barrages (Champsanglard, Chezelles, l'Age, Roche-au-Moine, Roche-bat-l'Aigue et Eguzon) implantés sur la Creuse et sur deux départements, l'Indre et la Creuse et est gérée par EDF.



Cet ensemble forme le groupement d'usines d'Eguzon, dont la production annuelle correspond à la consommation d'une ville de 77000 habitants (la moitié du département de la Creuse). L'aménagement d'Eguzon (avec ses 6 turbines), à lui seul, est un outil important pour le système électrique français. Il produit, à plein régime, l'équivalent de la consommation de 41000 habitants.

L'usine d'Eguzon a une puissance installée de 70,6 MW et permet ainsi d'éviter l'émission de 83000 tonnes de CO², gaz à effet de serre. Une vingtaine d'agents, présents sur cette chaîne d'aménagements, exploitent les ouvrages et en assurent en permanence le suivi technique.

Le barrage et son environnement

L'eau retenue dans les barrages est une ressource précieuse qui sert à d'autres usages que la production d'électricité. C'est pourquoi EDF est impliquée dans les instances de concertation pour une gestion solidaire et équilibrée de la ressource en eau, afin de concilier les usages au bénéfice de tous les acteurs de l'eau :

- faciliter la reproduction des sandres et du gardon,
- sauvegarder les chauve-souris en les hébergeant sur certains barrages,
- réaliser des lâchers d'eau à l'ouverture de la pêche ou lors des compétitions de canoë-kayak,
- limiter, voire ne pas réaliser de lâcher d'eau à l'occasion de certaines manifestations sportives aquatiques (Coupe d'Europe de ski nautique),
- participer au soutien d'étiage en période de faible débit.

Ces actions font l'objet de conventions de partenariat avec les acteurs locaux.

Les informations de cette page ont été recueillies sur le document « Barrage et usine d'Eguzon » EDF MEMOGUIDE, édité par la l'Unité de Production Centre EDF Limoges. www.edf.com.

Les activités nouvelles

Désormais, au cœur de la France, entre Berry et Limousin, le lac d'Eguzon offre tout le charme et l'harmonie d'un environnement naturel et préservé. C'est le plus grand plan d'eau de la région Centre (315 hectares) à tout juste 3 heures de Paris.

A la suite de sa création, de nombreuses activités nautiques se sont développées, attirant chaque année de nombreux estivants. Toutes ces activités sont gérées par la Base de Plein Air d'Eguzon-Chambon et se pratiquent essentiellement du mois d'avril au mois d'octobre.



La plus importante est le ski nautique. Encadrés par le Club nautique d'Eguzon, les amateurs peuvent pratiquer ski nautique, wakeboard, wakeskate, barefoot, bouée et ski tube.

Mais sur le lac on peut aussi louer un pédalo ou un bateau sans permis (électrique) et évidemment se baigner sur l'une des plages de Chambon, Fougères ou Bonnu. La baignade est surveillée uniquement sur la plage de Chambon les après-midi en juillet et août. D'autres utilisateurs font de la planche à voile ou encore du canoë-kayak.



Plage de Chambon

La base de plein air gère aussi un bac qui permet la traversée du lac de Chambon à Fougères et sert en particulier aux nombreux marcheurs qui empruntent le circuit de randonnée du tour du lac, l'un des plus beaux de la région.

La pêche

La pêche est également une activité importante sur le lac, qui est

très fréquent, notamment par les pêcheurs de carnassiers (sandre, brochet, silure). La dernière vidange du lac remonte à 1987 et depuis 14 ans la reproduction naturelle des sandres et des perches, ainsi que les introductions répétées de brochets font que les carnassiers de toutes tailles abondent. D'autres utilisateurs pratiquent la pêche au coup, à la carpe (de jour ou de nuit).



Voici le dernier silure de 1m65 pour 32 kg de Stéphane Tillier sur le barrage d'Eguzon. Le poisson est beau et le coup de ligne superbe car Stéphane pêchait le black bass à l'origine. Il a capturé ce poisson avec une canne d'une puissance de 5-20 gr. et une tresse de 5kg après 45 mn de combat. Chapeau l'artiste !!!!!!!

Info site
Fédération Départementale PECHE 36.

Le lac d'Eguzon est classé en seconde catégorie, domaine public, le timbre piscicole est obligatoire. Il fait partie de l'EHGO – Entente Halieutique du Grand Ouest. La pêche en barque est autorisée. Moteur thermique et électrique sont interdits du 1er mai au 10 juin chaque année. Deux parcours pour la pêche de la carpe de nuit, chacun long de 300 m, sont accessibles.

L'avis d'un connaisseur

« Ce lac de toute beauté (il m'a plu dès mon arrivée) a un profil polyvalent, des falaises rocheuses abruptes, des plages en pente douce, des hauts-fonds, des cassures, bois immergés, etc... Il a une moyenne de profondeur d'env. 10 m, les bordures abruptes sont à 5/6 m, le milieu du lac affiche 30 m au sondeur.

Ce barrage est peuplé en cyprinidés et carnassiers (sandre, perche, black, silure et quelques brochets). En effet, ce lac de barrage a un biotope et des falaises abruptes ne facilitant pas la reproduction du brochet, on y trouve quelques spécimens seulement de grosse taille. Ce barrage a un peuplement de sandre estimé à 6 tonnes sur les 45 tonnes de poissons que renferme la retenue.

Depuis 10 ans, le silure puis le black ont fait leur apparition et se sont développés. Il se capture aujourd'hui des silures de plus de 80 kgs et des black de 40 cm et + !

Le sandre a donc diminué un peu et s'est déplacé en amont et sur les bordures. Les perches, elles, ont toujours été bien présentes. »

Le 14 novembre 2013 – Carna 18 (Blog Equipage Fuchey/Huard)

Compte tenu de la superficie du lac, mieux vaut avoir un bateau. Plusieurs mise à l'eau permettent l'accès au lac :

- Une sur la plage de Fougères (rive droite). Attention celle-ci à une barrière basculante gérée par le camping.
- Une sur la base nautique (rive gauche), gérée par la base de plein air.
- Une à Crozant (rive gauche) limite amont du lac, située juste avant le Pont de la Creuse (et l'Hôtel du Lac).

Différents pontons sont mis à la disposition des utilisateurs à Chambon, Fougères et Bonnu. Ils sont gérés par le Club Nautique.

Les membres et passagers paient une cotisation annuelle et un droit d'entrée. Il est possible de naviguer au mois, à la semaine ou à la journée. Il suffit de s'inscrire à l'un des bureaux du club (Chambon ou Camping de Fougères). On peut aussi s'y renseigner sur les consignes de sécurité, le sens de navigation, etc... Le club dispose également d'une pompe à essence et offre des possibilités d'hivernage des bateaux.



Autres barrages sur la CREUSE

Si le barrage d'Eguzon fut le premier à barrer la rivière sur cette partie de la vallée de la Creuse, plusieurs autres unités de production furent construites par la suite.



Barrage de La Roche au Moine

Ce fut d'abord le barrage de la Roche aux Moines, construit à 8 km en aval d'Eguzon en 1932. Il est à cheval sur les communes de Gargillesse (rive droite) et Baraize (rive gauche). Plus petit qu'Eguzon, il ne mesure que 18,5 m de hauteur pour 125 m de longueur. La retenue forme un lac de 70 ha qui noie la vallée jusqu'au pied du village de Gargillesse. Sa capacité de production annuelle est de 21 millions de Kwh.

Plus tardivement, fut construit, en 1977, le barrage de la Roche Bat l'Aigüe, à cheval entre Badecon le Pin (rive droite) et Ceaulmont (rive gauche). Il s'agit d'un barrage encore plus petit (hauteur : 18 m – longueur : 80 m) qui a une capacité de production de 15 millions de Kwh.

Si l'on remonte le cours de la Creuse, on rencontre trois autres barrages édifiés encore plus tard, dans les années 80. Cette partie du territoire creusois s'appelle d'ailleurs désormais le Pays des 3 Lacs. Il s'agit :

- du barrage de L'Age, construit en 1981, sur la commune de La Celle Dunoise,
- du barrage de Champsanglard, construit en 1984, sur la commune de Champsanglard.
- du barrage des Chezelles, construit en 1985, sur la commune du Bourg d'Hem,

Ces trois barrages constituent une chaîne d'aménagements hydroélectriques de conception identique dite «à contreforts et voûtes multiples du type déversant». Ils retiennent un volume d'eau d'environ 8 millions de m³. Leur hauteur de chute est d'environ 18 mètres. Les 3 centrales associées sont équipées de trois groupes horizontaux d'une puissance maximale de 6900 kW. Leur production équivaut à la consommation annuelle d'une ville d'environ 21000 habitants, soit la ville de Châteauroux.

VIDANGES du LAC d'EGUZON

Les barrages sont des édifices sous surveillance permanente. Tous les mouvements du barrage d'Eguzon sont mesurés et contrôlés par des experts via le relevé bimensuel de plusieurs appareils de mesure disséminés à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice. Les écarts sont de l'ordre de quelques millimètres par an, réversibles selon les saisons.

Tous les 10 ans, l'Etat demande à EDF de procéder à une visite des parois immergées de l'ouvrage. Cette visite décennale peut s'effectuer par la vidange totale de la retenue ou par l'emploi de submersibles équipés de caméras vidéos. Les vidanges des retenues sont de plus en plus rares (sauf pour des opérations de maintenance). Une vidange partielle a été réalisée en 2008 pour visiter les parties immergées avec un sous-marin téléguidé. La dernière vidange totale date de 1988.

Avant cela, la retenue avait été vidée entièrement 2 fois : la première en 1954, la seconde en 1967. En 1978, la vidange totale fut évitée grâce à l'intervention d'une équipe du Commandant Cousteau qui inspecta la construction à l'aide d'une soucoupe plongeante. La date de la prochaine vidange totale n'est pas connue. La date le plus souvent avancée serait 2028.